

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CD26

présenté par

Mme Bonnivard, M. Cherpion et M. Kamardine

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , notamment des territoires ruraux et de montagne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mentionner, dans la présente proposition de loi, de façon explicite les territoires de montagne qui portent des problématiques bien spécifiques et qui, à ce titre, doivent être représentés au conseil d'administration.